

# Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

Lettre du Département des Risques Professionnels

CRAM Aquitaine

[**Risque**]

## L'hygiène corporelle au travail, c'est du propre

La propreté et l'hygiène corporelle sur le lieu de travail doivent être, davantage qu'un confort, une véritable exigence. Elles permettent en effet la prévention du risque de maladies professionnelles, améliorent la qualité de vie dans l'entreprise ainsi que la santé des employés. Mais quelles dispositions prendre ? Faut-il s'en tenir aux seules prescriptions du Code du Travail ? Et surtout, comment aborder ce sujet dans l'entreprise ? Voici des réponses à vos questions, accompagnées de quelques pistes de réflexion...



Se laver les mains : élémentaire et efficace.

Un chef d'établissement est tenu d'offrir à ses employés les moyens de leur propreté, pendant qu'ils travaillent mais aussi avant de quitter l'entreprise. C'est pourquoi il est impératif d'installer des vestiaires, des toilettes, des lavabos et parfois des douches, quand la nature du travail l'impose. D'une manière générale, il faut proposer aux salariés de l'eau et des équipements de lavage simples et en nombre suffisant, dans un endroit séparé du lieu de travail, mais faciles d'accès.

Les WC doivent être ventilés, approvisionnés en papier hygiénique, nettoyés et désinfectés quotidiennement. Quant aux lavabos, il faut naturellement veiller à leur propreté et installer à proximité le nécessaire pour un nettoyage optimal des mains : un savon adapté à la nature des salissures, des brosses à ongles, des essuie-mains jetables...

Pour certaines activités professionnelles, la législation impose des installations spécifiques. C'est le cas sur les chantiers, dans le secteur médical ou dans l'alimentaire. Mais, même si vous ne travaillez pas dans ce dernier, rien ne vous empêche de disposer de robinets à détection optique ou à commande par le pied ou le genou afin que les mains sales (ou enfin propres !) n'entrent pas en contact avec le matériel. Et c'est plus économique !

### Vrai pour tous

Tous les professionnels sont concernés par l'hygiène corporelle. Les mains de l'employé de ménage, du peintre sont en contact avec des

produits chimiques... Le visage et les mains du mécanicien peuvent être souillés par des huiles de moteurs ; le boucher manipule des morceaux de viandes porteurs d'agents biologiques et l'infirmière est en contact avec des objets ou des personnes transportant des bactéries. Négliger les mesures élémentaires d'hygiène personnelle, c'est ouvrir la voie aux mycoses, aux infections diverses, aux allergies. Franchement, ce serait dommage de laisser une coupure s'infecter parce qu'on ne s'est pas lavé les mains après le travail...

### Adopter «l'hygiène attitude»

L'hygiène corporelle en entreprise ne se résume pourtant pas au nombre adéquat de douches et de lavabos. C'est un sujet plus vaste, qui exige de la direction et des employés un dialogue nourri et une prise de conscience. En effet, l'installation d'appareils ne remplace pas l'information sur les bons comportements à adopter. Il est parfois utile d'expliquer les gestes élémentaires pour bien se laver les mains : employer un savon approprié, faire mousser et frotter même entre les doigts, utiliser une brosse pour les ongles si

nécessaire, rincer et sécher avec un essuie-tout à usage unique. On peut aussi rappeler que le risque ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise et qu'un employé, qui a négligé de nettoyer ses mains ou une autre partie de son corps, peut transporter des bactéries, des substances nuisibles au sein de son foyer, les absorber en mangeant ou en fumant à la pause. Faire vivre la culture de l'hygiène corporelle,

c'est aussi afficher des messages simples et didactiques dans des endroits accessibles, à proximité des lieux d'hygiène. Alors, faites passer le message : être très propre, c'est être très pro ! Et donnez l'exemple, sans abuser toutefois du savon et de l'eau... les TOC\* ne valent pas mieux que le manque d'hygiène corporelle.

\*TOC : Troubles Obsessionnels Compulsifs

### Réponses aux questions les plus fréquentes

«Combien de toilettes pour combien d'employés ?»

> Un cabinet d'aisance et un urinoir pour vingt hommes. Deux cabinets d'aisance pour vingt femmes. Des lavabos seront installés soit à l'intérieur soit à proximité des cabinets. Un lavabo pour dix personnes.

«Combien de douches ?»

> Dans le cadre de travaux salissants, une douche individuelle pour huit employés.

«Faut-il réserver un accès spécifique aux personnes handicapées ?»

> Il convient en effet de prévoir des sanitaires appropriés aux personnes à mobilité réduite (si elles travaillent dans l'établissement et même si elles font partie du personnel extérieur).

«Des carreaux, du bois, du plastique... Quel revêtement choisir ?»

> Le bois n'est pas conseillé dans les sanitaires car il se nettoie difficilement et craint l'eau. Les sols et les parois des locaux doivent donc être revêtus de matériaux imperméables et faciles à nettoyer.

«Quelle aération, quel éclairage ?»

> Il faut prévoir une aération suffisante de 30 m<sup>3</sup> par heure et par occupant dans les toilettes et les sanitaires. L'éclairage recommandé est de 120 lux minimum.



© Y. Cousson / B. Figeret - INRS

### AFFICHER LA PROPRETÉ

Des outils existent pour informer sur les mesures d'hygiène corporelle en entreprise. Autocollants, BD, affiches, sont autant de moyens esthétiques et pédagogiques pour communiquer simplement, dans des endroits stratégiques (vestiaires, toilettes, etc), sans prise de tête et sans risque de froisser les susceptibilités.

#### Où en trouver ?

- > Des affiches sont à votre disposition au secteur documentation Prévention de la CRAM Aquitaine, à commander par fax au 05 57 57 70 04. Demandez l'affiche AD 576 «Se laver les mains, des microbes en moins» et l'autocollant AK 580 «En sortant des toilettes, lavez-vous les mains.»
- > Deux BD INRS «Tip-Top» pour vous aider à communiquer dans l'entreprise sur la thématique de l'hygiène corporelle («Pourquoi et comment se laver les mains ?» et «Avec quoi se laver et se sécher les mains ?»). A votre disposition en téléchargement sur le site inrs.fr. Rubrique catalogue, tapez la référence ED 869.



### »»PLUS D'INFOS

Vous trouverez sur le site Internet [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Dans la rubrique «Dossier»

>> «L'hygiène personnelle» et «L'hygiène dans les lieux de travail».

Dans la rubrique «Catalogue», disponibles au format pdf

>> Un aide-mémoire juridique intitulé «Installations sanitaires des entreprises» (tapez la référence TJ 11).

>> Une fiche pratique consacrée aux «Produits d'hygiène cutanée à usage professionnel» (tapez la référence ED 58).

## [[ Enquête ]]

### Un point sur l'évaluation des risques professionnels

Où en sont aujourd'hui les TPE et PME dans l'évaluation de leurs risques professionnels (EvRP)? Pour le savoir, la CRAM Aquitaine a mené une enquête sur plus de 400 entreprises régionales.

#### C'est bien...

Il apparaît que 40 % des petites entreprises de 4 à 10 salariés ont commencé leur évaluation, 6% d'entre elles ayant adopté une bonne démarche (c'est-à-dire que, non seulement elles ont identifié leurs risques, mais elles ont également établi le plan de mesures à engager). Tandis que 61 % des structures de 10 à 19 salariés ont entrepris leur EvRP, avec deux fois plus de bonnes démarches. Enfin, avec 71 % de pratique, dont 24 % de bonnes démarches, les entreprises de 20 à 49 salariés entrent dans la cour des grands !

Ainsi, il est intéressant de constater que les TPE et PME se sont mises à l'heure de l'EvRP et qu'elles ne se contentent pas de répondre de manière formelle à une obligation réglementaire. Nombre d'entre elles entament une procédure de qualité parce qu'elles ont pris conscience des risques encourus et veulent mettre en place des mesures préventives, avec méthode.

#### ... Mais on peut faire encore mieux

Si la plupart des entreprises ont aujourd'hui commencé leur évaluation, il reste encore, pour certains professionnels, un bon bout de chemin à parcourir. Pour les aider, la CRAM Aquitaine s'est associée à l'édition de 17 guides proposés par la Chambre Régionale des Métiers d'Aquitaine, destinés à accompagner les très petites entreprises et les artisans dans l'évaluation de leurs risques. Les fleuristes, les coiffeurs, les garagistes, les plombiers, les ambulanciers, et bien d'autres...

#### Que trouve-t-on au sommaire ?

D'abord trois définitions simples pour mieux comprendre ce que sont un danger, un risque et une mesure de prévention. Ensuite, le guide propose une méthodologie pratique pour évaluer, en trois temps, ses risques professionnels (1. Identification ; 2. Procédure d'évaluation ; 3. Mesures de prévention). Quelques exemples de risques liés à l'activité sont donnés, ainsi que les actions de prévention envisageables. Enfin, un exemple de mise en page est également proposé pour réaliser son document unique. Concis, complet, pratique... qui dit mieux ?

#### >>> PLUS D'INFOS

>>> Les petits guides sont disponibles auprès de votre Chambre des Métiers Départementale (uniquement en Aquitaine pour l'instant) ou directement en pdf sur [www.cm-bordeaux.fr](http://www.cm-bordeaux.fr)



## [[ Matos ]]

### Cliquez, c'est trouvé !

Une entreprise doit vérifier périodiquement son matériel, ses installations et ses moyens de protections. Ces contrôles s'effectuent selon des règles précises... et pas toujours faciles à mettre en œuvre (voir Vigie n°4). Pas de panique : le recours à des organismes agréés est autorisé (quoique pas obligatoire) pour l'ensemble des vérifications périodiques.

Mais comment trouver l'organisme compétent le plus proche de votre entreprise ? C'est simple : l'INRS met en ligne sur son site Internet ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)) un formulaire de recherche par région, par nom ou par nature d'agrément.

#### >>> PLUS D'INFOS

>>> La base de données est accessible dès la page d'accueil, dans le menu de gauche, sous la rubrique « bases de données », puis « organismes agréés ».

>>> L'INRS propose, en téléchargement gratuit, l'ED 828 : « Principales vérifications périodiques ».

## [[ Rumeur ]]

### Les lentilles de contact dangereuses pour les soudeurs ?... pffff ! Mon œil !

La rumeur doit être démentie : le port des lentilles au travail ne génère pas de risques supplémentaires chez les soudeurs à l'arc, à condition que toutes les mesures de prévention soient respectées.



Les « on dit » font froid dans le dos : la soudure à l'arc électrique pourrait rendre aveugle en « collant » les lentilles sur les rétines du soudeur ! De nombreux articles et études démentent formellement cette rumeur... mais elle semble reprendre de la vigueur.

Rappelons donc que les lentilles de contact peuvent être portées par les soudeurs en toute sécurité. Il est nécessaire cependant de protéger ses yeux par un masque ou des lunettes de sécurité agréées, que l'on soit porteur de lentilles ou non. Le travailleur doit aussi avoir à sa disposition le matériel pour enlever et rincer ses lentilles en cas d'urgence.

Enfin, pour parer à tout risque, il peut être utile d'apprendre aux sauveteurs secouristes les gestes de retrait des lentilles après projections de produits chimiques, poussières ou particules... Pour le reste, c'est vous qui voyez.

#### >>> PLUS D'INFOS

>>> Vous trouverez sur le site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) une bibliographie conséquente sur l'utilisation des lentilles de contact au travail et les risques, avérés ou non, que cela peut entraîner. (tapez « lentilles de contact » dans le moteur de recherche).

## [[ Pratique ]]

### Avec le professeur Chimico, j'ai tout compris !

Sensibiliser les employés et les jeunes de l'enseignement technique au risque chimique, c'est la tâche que se sont assignée le créateur du pontifiant personnage Professeur Chimico et l'INRS.

Ce Shadok à chapeau explique avec des mots simples et en images, dans une K7 vidéo et un CD-rom, ce qu'il faut savoir des produits chimiques, comment les ranger, les manier, s'en protéger. Tout ce qu'on a toujours eu envie de connaître sur les produits dangereux sans jamais oser le demander est expliqué ici avec humour et en couleur. Saviez-vous par exemple que votre corps était lui-même un élément chimique et que votre main, plongée dans un baril de produit, pouvait déclencher une réaction en chaîne, mmmh ?

Avec un sens professionnel extrême, le professeur Chimico devient tout vert, tout rouge et s'enflamme pour nous faire prendre conscience des multiples dangers liés aux solvants, produits ménagers et autres poussières et particules en suspension. Le décryptage des étiquettes, les règles de prudence élémentaires, les mélanges explosifs, les managements hasardeux, tout y est. Alors qu'est-ce qu'on dit ? Mer-ci pro-fes-seur Chi-mi-côôô !

#### >>> PLUS D'INFOS

>>> La K7 et le DVD du professeur Chimico sont prêts aux entreprises du régime général et aux établissements d'enseignement technique (réf. VM315).

Adressez-vous directement à la CRAM. Vous pouvez aussi acheter ce média sur Internet ([service.diffusion@inrs.fr](mailto:service.diffusion@inrs.fr)) ou par fax au 03 83 50 20 67.

## [[ FAQ ]]

### Dois-je afficher des informations relatives à la santé/sécurité dans mon entreprise ?

Selon le Code du Travail, le chef d'entreprise est tenu d'afficher, dans des locaux facilement accessibles aux employés, l'adresse et le numéro d'appel du médecin du travail ou du service médical du travail compétent pour l'établissement mais aussi celui des services de secours d'urgence (au moins les pompiers et le SAMU) et de l'inspection du travail (en indiquant le nom de l'inspecteur).

Nous vous conseillons également d'afficher les noms des secouristes du travail et des personnes qui composent l'équipe d'incendie, suivis à chaque fois de leurs localisations. Afficher le procès-verbal des réunions de CHSCT et la composition de ce dernier, ou le nom des délégués du personnel est tout aussi recommandé...



...et pourquoi pas VIGIE ?

## [[ Agenda ]]

### Parlons santé à Pey-Berland

>>> La CRAM Aquitaine s'associe au Village Santé de Pey-Berland (organisé par la Mairie de Bordeaux) lors de la manifestation « A Bordeaux, la santé on en parle ». Troubles musculo-squelettiques, bruit, travail sur écran, mal au dos : toute une littérature sur les risques professionnels vous attend sous la tente, le samedi 28 mai 2005, toute la journée.

### La CRAM au Salon de l'Entreprise

>>> Le département des risques professionnels de la CRAM Aquitaine sera présent au prochain Salon de l'Entreprise ([www.salon-entreprise.com](http://www.salon-entreprise.com)), les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2005, au Parc des Expositions de Bordeaux Lac. Les entreprises pourront obtenir toutes les informations qu'elles désirent sur la prévention, la tarification des risques professionnels et les différents supports existants pour le transfert des données sociales (Internet, entre autres).